



Renouveler l'affaire au tribunal

Par rachid

Bounasera, mon père est décédé en 1998 en France il était immigré. Il est mort sur la route
Puis ils l'ont envoyé au Maroc.ensuite, personne n'a suivi le procès contre le propriétaire de la voiture
Et il était en mouvement, quelqu'un peut-il me dire comment je fais pour porter l'affaire devant le tribunal, nous avons
tous les documents à la fois du tribunal des gendarme.....

Par Violet

Bonjour Rachid,

Dans la mesure où vous n'avez pas reçu réponse à votre interrogation, vous pourriez consulter un avocat dont la
prestation est gratuite :

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement.

P.S.

Au cas où vous accepteriez de le consulter n'omettez pas de vous munir tous les documents dont vous disposez : pas
de souci, l'avocat les lira mais ne les conservera pas.

Par isernon

bonjour,

comment êtes-vous certain qu'il y a eu un procès concernant l'accident de votre père ?

S'il y a déjà eu un procès relatif à cet accident, il n'y aura pas de nouveau procès.

on ne rejuge pas une affaire déjà jugée, sauf fait nouveau.

salutations